



*Avec le soutien
financier de :*



*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement



ETUDE ET PROTECTION DES BUSARDS NICHEURS EN HAUTS-DE-FRANCE

- BILAN 2025 -



Baptiste Boutilleux, Christian Boutrouille, Gaëtan Cavitte,
Sébastien Legris, Anne-Gaëlle Mothé
- Décembre 2025 -



Citation :

BOUTILLEUX B., BOUTROUILLE C., CAVITTE G., LEGRIS S. et MOTHE A.-G. (2025).
Étude et protection des busards nicheurs en Hauts-de-France – Bilan
2025. GON, Picardie Nature, 24 p.

Auteurs :

Baptiste Boutilleux (baptiste.boutilleux@gmail.com), Christian
Boutrouille (cboutrouille@wanadoo.fr), Gaëtan Cavitte
(gaetan.cavitte@nordnet.fr), Sébastien Legris
(sebastien.legris@picardie-nature.org) et Anne-Gaëlle Mothé (anne-gaelle.mothé@picardie-nature.org)

Cartographie :

Anne-Gaëlle Mothé

Mise en page, iconographie : Baptiste Boutilleux, Anne-Gaëlle Mothé

Relecture :

Vincent Acloque, Lucas Bouin

Table des matières

Introduction.....	3
I- Méthodes	4
II- Résultats généraux	5
III- Résultats par espèces	7
a) Busard des roseaux <i>Circus aeruginosus</i>	7
b) Busard Saint-Martin <i>Circus cyaneus</i>	11
c) Busard cendré <i>Circus pygargus</i>	16
d) Busard pâle <i>Circus macrourus</i>	19
IV- Faits marquants.....	19
V- Remerciements	20
VI- Bibliographie	23

Table des illustrations

Tableaux

Tableau 1 : Résultats généraux de la campagne busards 2025 en Hauts-de-France.....	5
Tableau 2 : Nombre de nids de Busard des roseaux connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2025.....	7
Tableau 3 : Nombre de nids de Busard des roseaux protégés par type de protection dans les Hauts-de-France en 2025.....	8
Tableau 4 : Nombre de nids de Busard des roseaux suivis et en échec par type d'échec dans les Hauts-de-France en 2025.....	9
Tableau 5 : Nombre de nids de Busard Saint-Martin connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2025.....	11
Tableau 6 : Nombre de nids de Busard Saint-Martin protégés par type de protection dans les Hauts-de-France en 2025.....	14
Tableau 7 : Nombre de nids de Busard Saint-Martin suivis et en échec par type d'échec dans les Hauts-de-France en 2025.....	15
Tableau 8 : Nombre de nids de Busard cendré connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2025.....	16
Tableau 9 : Nombre de nids de Busard cendré protégés par type de protection dans les Hauts-de-France en 2025.....	18
Tableau 10 : Nombre de nids de Busard cendré suivis et en échec par type d'échec dans les Hauts-de-France en 2025.....	18

Cartes

Carte 1 : Localisation des nids connus des 3 espèces de busards dans les Hauts-de-France en 2025 ..	6
Carte 2 : Localisation des nids de Busard des roseaux connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2025.....	7
Carte 3 : Localisation des sites de marquage et de contrôles 2025 des Busards des roseaux marqués.	
.....	11

Carte 4 : Localisation des nids de Busard Saint-Martin connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2025.....	13
Carte 5 : Localisation des nids de Busard cendré connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2025.....	16

Photos

Photo 1 : Nid de Busard des roseaux protégé dans une parcelle de blé en cours de moisson sur Hendecourt-lès-Cagnicourt en juillet 2025.....	9
Photo 2 : Busard des roseaux mâle marqué VnJ-OnP observé à La Gorgue (59) en mars 2025.....	10
Photo 3 : Busard des roseaux marquée 8nW-PnP observée à Hondschoote (59) le 3 avril 2025.	10
Photo 4 : Busard Saint-Martin femelle à Ravenel (60) en 2025.	12
Photo 5 : Jeunes Busards Saint-Martin à Hendecourt-lès-Cagnicourt en 2025.	14
Photo 6 : Nid de Busard Saint-Martin protégé durant la moisson de la parcelle à Ravenel (60) en 2025.....	15
Photo 7 : Couple de Busard cendré en passage de proie à Iwuy (59) en 2025.....	17
Photo 8 : Busard cendré juvénile à Wacquemoulin (60) en 2025.....	17
Photo 9 : Nid de Busard cendré avec 2 de ses 4 jeunes volants à Lagnicourt-Marcel en 2025.....	18

Introduction

Les busards, espèces patrimoniales, ont commencé à réapparaître dans les Hauts-de-France, après une longue période d'absence, suite à la protection totale des rapaces en 1972. Depuis, les effectifs des 3 espèces (Busards cendré, Saint-Martin et des roseaux) nicheuses annuelles en France ont augmenté régulièrement. A la fin des années 1970, des milieux de substitution que sont les parcelles céréalières (blé et orge principalement) ont été adoptés en raison de la diminution de milieux naturels adéquats. Aujourd'hui dans la région, la majorité des nids est installée en grandes plaines cultivées. Cependant, ces habitats ne sont pas immuables et les busards font face à diverses problématiques dont la plus récurrente : la précocité des moissons. L'avenir de ces espèces est par conséquent hautement dépendant des efforts de surveillance et de protection des nichées réalisés par des passionnés appelés « busardeux ». Aujourd'hui encore, ces espèces sont classées « menacées » sur les Listes Rouges des Oiseaux Nicheurs de France (2016) et des Hauts-de-France (2024). Sur cette dernière le Busard cendré est actuellement classé « en Danger », le Busard Saint-Martin et le Busard des roseaux sont quant à eux classés « Vulnérables ».

Pour la troisième fois, dans un souci de corrélation régionale, le GON et Picardie Nature s'associent pour présenter un bilan à l'échelle des Hauts-de-France.

2025 est de nouveau mitigée pour la reproduction des busards en Hauts-de-France. La faible hauteur des céréales en début de saison, liée à la fois au manque d'eau et aux faibles températures, ainsi que le peu de ressource en micromammifères, ont provoqué une désertion de certains secteurs habituellement favorables à la nidification des busards ainsi qu'un retard d'installation de certains couples. Ces éléments ont également eu des effets négatifs sur la mise en place des protections, avec des poses de cages sur des œufs ou des jeunes fraîchement éclos dont certaines ont tourné à l'échec.

Notons que les rapports avec les agriculteurs ont été un peu plus tendus que d'ordinaire, probablement en raison du contexte politique global.

Malgré tout, en 2025, 164 couples/nids ont été détectés en Hauts-de-France (27 côté Picardie et 137 côté Nord et Pas-de-Calais) soit -5,7% par rapport à 2023 et -24,4% par rapport à 2024. Ces nids ont permis l'envol d'au moins 250 jeunes (38 côté Picardie et 212 côté Nord et Pas-de-Calais) soit -32,9% par rapport à 2023 et -25,6% par rapport à 2024. Plus précisément 85 couples de Busard des roseaux ont produit au moins 109 jeunes, 49 couples de Busard Saint-Martin ont produit au moins 91 jeunes, 30 couples de Busard cendré ont produit au moins 40 jeunes. A noter que 74 de ces jeunes ont pu être bagués. Le marquage alaire (programme transfrontalier) sur le Busard des roseaux étant dorénavant terminé (fin du programme), le baguage seul a été réalisé sur des poussins de Busard cendré, des roseaux et Saint-Martin. 148 jeunes (59,2% des jeunes à l'envol) ont bénéficié d'une protection favorisant leur envol. Le taux de protection est en hausse cette année. Ces "envols protégés" restent possibles grâce à la collaboration des agriculteurs autorisant l'accès à leurs parcelles pour la mise en place des protections nécessaires. Quelques cas de malveillance ont malgré tout été recensés.

Notons que les comparaisons interannuelles méritent d'être pondérées en prenant en compte certains biais, notamment l'intensité de prospection de chacune des années, l'influence éventuelle des aménagements (parc éolien, etc.) conduisant à un déplacement des couples, la véritable hétérogénéité dans la répartition de ces espèces et évidemment l'effet « protection ».

Ces effectifs ne peuvent prétendre être exhaustifs mais sont seulement le reflet des connaissances sur les couples certains et suivis. Un certain nombre de données ne nous ayant pas été remonté, il s'agit donc d'un minima.

I- Méthodes

La méthode de recensement des busards nicheurs se déroule en cinq étapes :

- Phase 1 : Recherche des couples

Le cantonnement des busards sur un secteur est repéré par l'observation de comportements nuptiaux : parades, échanges de proie, apports de matériaux à plusieurs reprises en un endroit donné, stationnement d'un adulte en périphérie de la parcelle du nid, etc. Les parades correspondent à des acrobaties aériennes de type cabrioles ou festons (successions de montées à des altitudes importantes et de descente en piqué très rapide).

- Phase 2 : Localisation des nids et le suivi de la nidification

La localisation des nids est une phase difficile et souvent chronophage. Elle peut se faire simultanément à la phase de repérage des couples, lorsque la ponte a déjà commencé. Les parcelles où des couples cantonnés ont été vus sont privilégiées. L'objectif est de réussir à observer des comportements d'adultes faisant des allers-retours au nid, ou des apports de proies du mâle à la femelle ou aux jeunes. Une fois le nid localisé, il faut connaître le stade de développement de la nichée, savoir s'il y a des œufs ou des poussins, leur nombre, et autant que possible l'âge de ces derniers. Selon l'âge des jeunes et le stade de maturité de la culture dans laquelle le nid est installé (blé, orge d'hiver, etc.) il est possible de déterminer si le risque de destruction des nids/jeunes par la moisson est élevé ou non. En effet, si la moisson intervient avant l'envol des jeunes, ce risque est évidemment accru. Il est alors nécessaire d'anticiper la mise en place de mesures de protection. Le stade de la nichée peut être déterminé en effectuant une visite au nid. Cependant, le survol du nid par un drone est une méthode qui se révèle préférable et ce, pour les raisons suivantes :

- Un gain de temps pour localiser précisément le nid (données GPS) ;
- Un dérangement moins important pour le couple ;
- L'absence de trace et d'odeur pouvant guider un prédateur au nid ;
- L'absence d'intrusion humaine dans le champ (donc moins de dommages aux cultures pour l'agriculteur).

- Phase 3 : Protection des nids

Dans le cas où il est probable que les jeunes ne pourront pas s'envoler avant la moisson, et/ou qu'ils courront un danger (prédateur, verse, etc.), l'agriculteur exploitant est averti et il lui est proposé la pose d'une cage grillagée et la réalisation d'un carré non-moissonné de quelques mètres de côté autour du nid. Le carré est matérialisé par quatre piquets reliés par de la rubalise. Si, durant la moisson, les jeunes sont capables de sortir de la cage sans pour autant voler, il est possible de fermer le dessus de la cage pour sécuriser les individus. Après la moisson, un passage est effectué au nid pour contrôler l'état de la nichée. Plusieurs contrôles sont ensuite effectués pour surveiller sa bonne évolution jusqu'à l'envol.

- Phase 4 : Participation au programme de baguage

En présence d'un nid de busards, le GON participe à un programme de baguage du Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) avec pose de bague métal sur poussins. Cela permet d'identifier les oiseaux et de déterminer leur origine, notamment en cas de mortalité. Cette action est réalisée par des bagueurs agréés.

- Phase 5 : Bilan de la surveillance

En fin de saison, il est primordial de réaliser une synthèse de l'action de suivi et de protection des busards. Les « busardeux » consignent sur des fiches normalisées leurs résultats par nid. Ces résultats cumulés permettent d'abonder le bilan régional qui lui-même abonnera le bilan national. Ces retours d'informations concernant chaque nid sont particulièrement importants car ils permettent de quantifier l'importance du « réseau busards », de mieux cerner les enjeux concernant ces espèces, de suivre leurs évolutions et d'évaluer l'effort de protection.

II- Résultats généraux

Tableau 1 : Résultats généraux de la campagne busards 2025 en Hauts-de-France.

Espèces	Nbr de cpls découverts	Nbr de cpls suivis	Nbr de nids avec interventions*	Nbr de nids en échec*	Nbr de nids avec succès*	Nbr de jeunes nés*	Nbr de jeunes à l'envol*	Nbr de jeunes à l'envol grâce à protection*
BDR	85	56	13	15	41	123	109	36
BSM	49	41	27	8	33	120	91	67
BC	30	26	21	6	20	61	50	45
BP	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	164	123	61	29	94	284	250	148

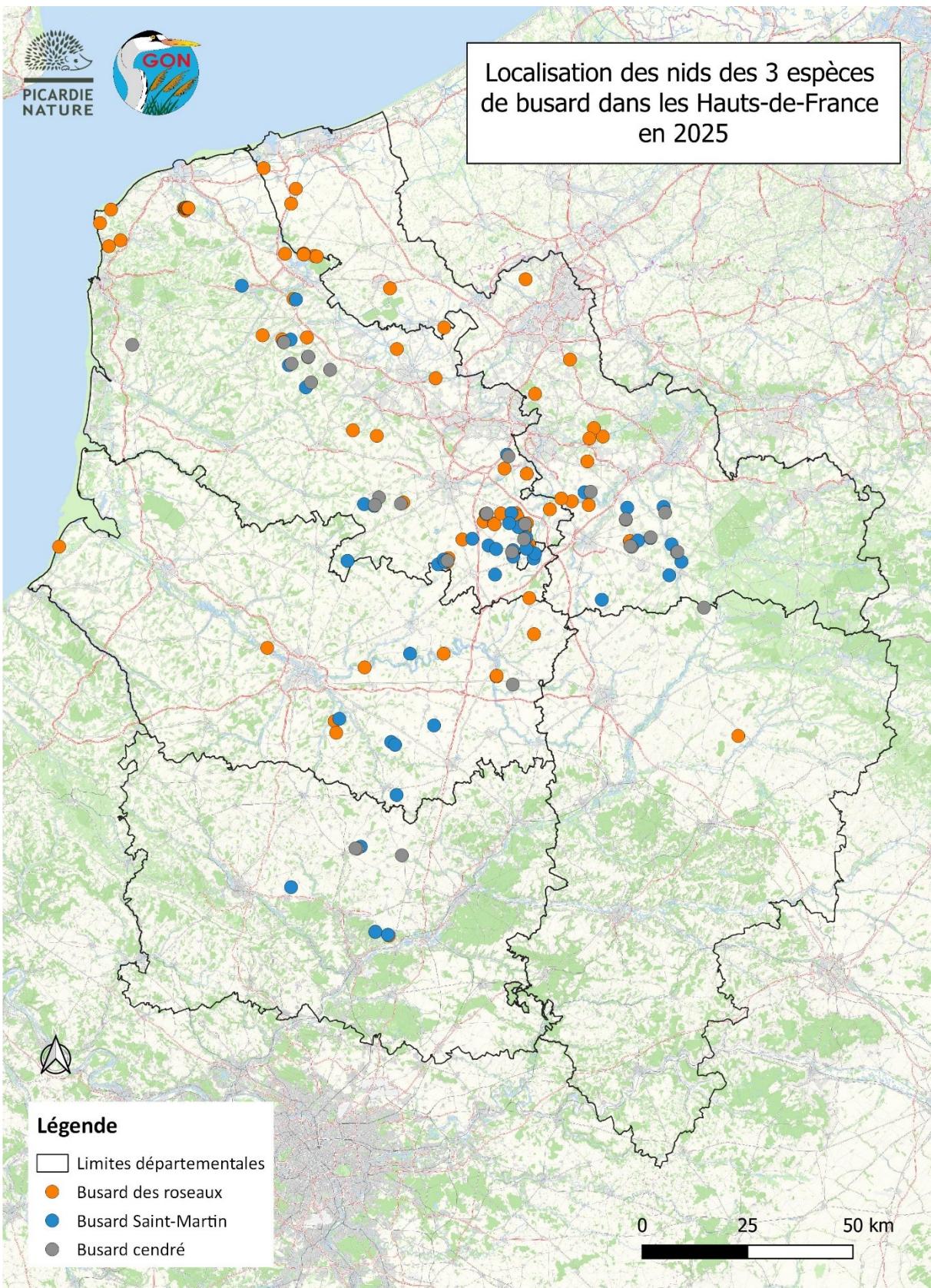
*Ces chiffres concernent seulement les nids localisés ou suivis dont on connaît le succès/échec ainsi que le nombre de jeunes à l'envol.

Abréviations : BDR = Busard des roseaux ; BSM = Busard Saint-Martin ; BC = Busard cendré ; BP = Busard pâle

- Répartition :

Bien que les prospections ne soient pas homogènes dans la région, on discerne néanmoins une répartition spécifique propre à chaque espèce faisant ressortir plusieurs noyaux (cf. Carte 1) :

- Pour le Busard des roseaux, l'espèce à plus large répartition : la vallée de la Somme, la Flandre maritime, l'Audomarois, le complexe Scarpe-Sensée-Escaut et le Sud-Artois. Notons une faible remontée des données sur certaines zones connues pour accueillir des couples comme le Béthunois, le complexe Lys-Deûle, la Plaine Maritime Picarde.
- Pour le Busard Saint-Martin : l'Artois et le Cambrésis. Notons que les nicheurs en boisements sont peu suivis. On peut donc supposer une sous-représentation du nombre de nicheurs dans les secteurs Boulonnais, Avesnois/Thiérache, complexe forestier du sud de l'Oise.
- Pour le Busard cendré : l'Artois et l'est-Cambrésis. Notons qu'aucune donnée ne nous a été remontée de certaines zones connues pour accueillir des couples comme le nord de l'Aisne. Cette absence peut cependant être liée à une mauvaise année pour la reproduction de l'espèce (constat réalisé sur certains secteurs de la Picardie comme le Santerre).



Carte 1 : Localisation des nids connus des 3 espèces de busards dans les Hauts-de-France en 2025.

III- Résultats par espèces

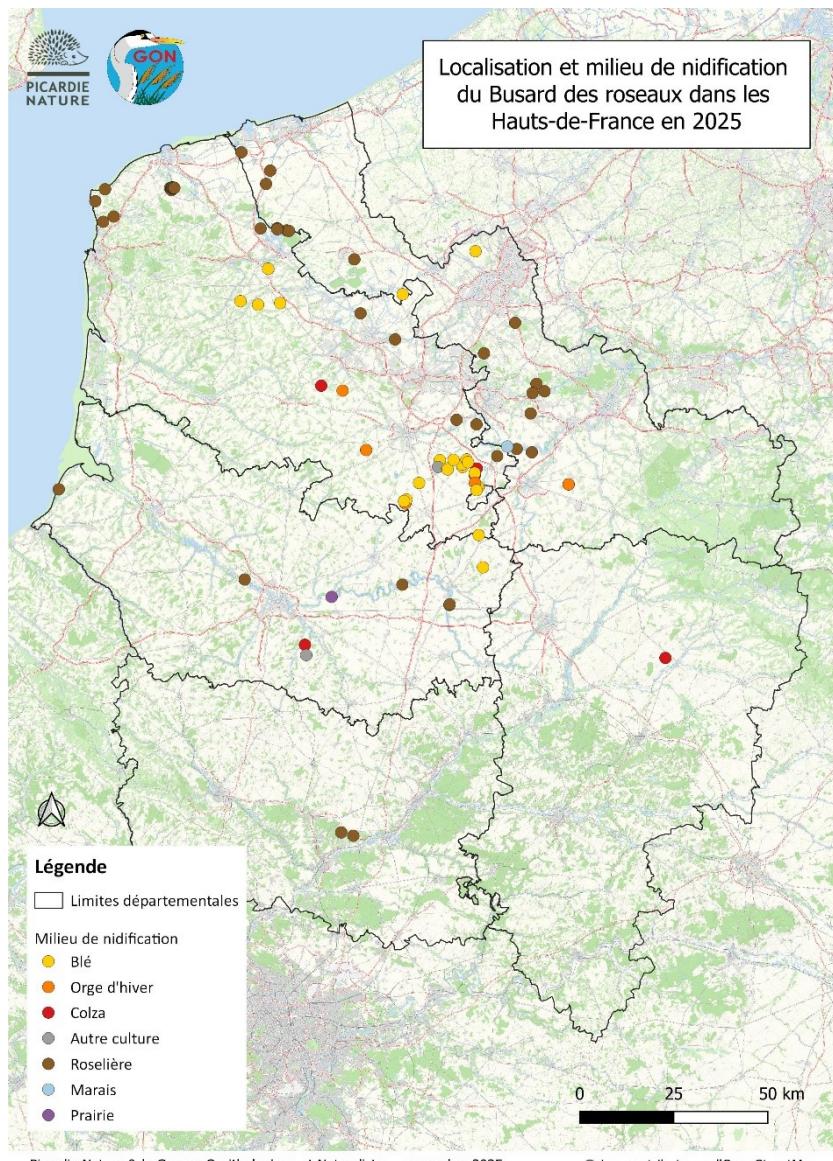
a) Busard des roseaux *Circus aeruginosus*

Dans les Hauts-de-France, 85 couples ont été observés dont 56 (65,9%) ont été suivis. Notons pour le Busard des roseaux, une part plus conséquente de jeunes ayant pris leur envol avant les moissons, contrairement aux autres espèces dont les nichées étaient plus tardives. Cet avantage a limité le taux de protection des nids de cette espèce.

- **Milieux utilisés :**

Tableau 2 : Nombre de nids de Busard des roseaux connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2025.

	Milieux naturels			Cultures			
	Roselière	Marais	Prairie	Blé	Orge	Colza	CIVE
Nbr de nids	48	1	1	22	6	5	2
Proportion	56,5%	1,2%	1,2%	25,9%	7,1%	5,9%	2,4%



Carte 2 : Localisation des nids de Busard des roseaux connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2025.

Le Busard des roseaux est l'espèce qui compte le plus de nicheurs en milieux dits naturels (58,9%), démontrant tout l'intérêt de préserver les milieux humides pour la conservation de cette espèce. La roselière, même de faible étendue, reste son milieu de prédilection. Cependant, on trouve dorénavant de plus en plus de nicheurs en cultures (41,9% en 2025). Cette adaptation relativement récente est peut-être liée à une désaffection pour les zones humides, beaucoup n'offrant plus les conditions d'accueil nécessaires (BONNEL, BOUTROUILLE et CAVITTE *in BEAUDOIN et al.*, 2019).

En culture, le Busard des roseaux occupe préférentiellement le blé ce qui est logique au vu de la proportion de cette culture en plaine céréalière. Mais l'espèce semble également très attirée par l'orge, proportionnellement plus que les autres espèces. Cette attraction est sans doute due à la croissance précoce de cette culture qui offre un meilleur couvert en début de saison. Au moins 2 CIVE (Culture Intermédiaire à Valorisation Énergétique) semblent avoir été colonisées cette année sans report sur un site secondaire. Notons que de nombreuses installations en colza sont observées, probablement corrélées à la faible hauteur des céréales en début de saison. Cependant, peu de ces installations ont abouti à une réelle nidification et encore moins à une réussite.

Notons également quelques rares cas de nidification en marais arboré (BOUTROUILLE C. comm. pers.) et en prairie (Rousseau E. comm. pers.). Le Busard des roseaux apparaît de nouveau comme l'espèce la plus éclectique dans ses choix de milieux de nidification, n'hésitant pas à faire preuve d'opportunisme.

• **Ponte :**

Sur les 56 nids suivis, au moins 125 œufs ont été observés ou déduits*. En considérant uniquement les 18 nids dont la taille de ponte est connue, la moyenne est de 4,06 œufs (min. 2 œufs – max. 6 œufs) par nid. Ce paramètre est dans la moyenne de celle constatée dans d'autres régions en France (de 3,76 à 4,37 d'après BAVOUX et BURNELEAU *in THIOLLAY et RETAGNOLLE*, 2004). Nous ne disposons pas de suffisamment de données pour établir une quelconque disparité entre les milieux « cultures » (n=17) et « naturels » (n=1).

Le succès d'éclosion quant à lui est de 58,9%.

• **Production :**

Sur les 56 nids suivis, au moins 123 jeunes sont nés dont au moins 109 (-37,7% par rapport à 2024) sont considérés comme produits* soit 88,2%.

Le nombre moyen de jeunes produits par nid est de 1,95, ce qui est dans la moyenne constatée dans d'autres régions en France (1,41 à 2,40 d'après BAVOUX et BURNELEAU *in THIOLLAY et RETAGNOLLE*, 2004). Les milieux naturels apparaissent de nouveau plus productifs avec une moyenne de 2,14 jeunes par nid (n=22) contre 1,82 jeunes par nid pour les milieux cultivés (n=34).

• **Protection :**

13 nids (23,2%) ont bénéficié d'une intervention.

Tableau 3 : Nombre de nids de Busard des roseaux protégés par type de protection dans les Hauts-de-France en 2025.

	Cage grillagée avant moisson	Nid trouvé à la moisson	Jalons
Nbr de nids	11	1	1
Proportion	84,6%	7,7%	7,7%

* œuf observé ou déduit : un œuf est considéré comme observé lorsque celui-ci a été constaté par un observateur (visuellement ou par drone). Au contraire, il est considéré comme déduit lorsque qu'on l'estime à partir de l'observation d'un jeune.

* jeune produit : se dit d'un jeune émancipé, c'est-à-dire dont l'envol effectif a été constaté par un observateur.

Ces protections ont permis l'envol de 36 jeunes, soit 33,0% du nombre total de jeunes produits.



© Baptiste BOUTILLEUX - GON

Photo 1 : Nid de Busard des roseaux protégé dans une parcelle de blé en cours de moisson sur Hendecourt-lès-Cagnicourt en juillet 2025.

- **Échecs :**

15 nids (26,8%) en échec sont relatés cette année.

Tableau 4 : Nombre de nids de Busard des roseaux suivis et en échec par type d'échec dans les Hauts-de-France en 2025.

	Abandon	Incident météo	Prédation	Malveillance	Moisson/Fauche	Cause inconnue
Nbr de nids	3	1	5	1	2	3
Proportion	20,0%	6,7%	33,3%	6,7%	13,3%	20,0%

Cette année, les causes d'échecs sont très variables. Les prédatations sont toujours conséquentes, notamment en cultures, et ont majoritairement lieu au stade œuf. Notons également quelques abandons, notamment lié à des tentatives de nidification par des individus jeunes et inexpérimentés. Les cas d'échec liés à la fauche sont relatifs au cas de nidification en CIVE n'ayant eu aucun report.

- **Baguage/Marquage :**

30 poussins de Busard des roseaux ont été bagués en 2025 dans le cadre d'interventions au nid pour les protéger.

Dans le cadre d'un programme transfrontalier, mené de 2016 à 2023, et en collaboration avec des bagueurs belges et néerlandais, 172 jeunes Busards des roseaux ont été marqués dans le Nord et le Pas-de-Calais. Certains oiseaux font toujours l'objet de contrôles.

- **Contrôles en 2025 d'oiseaux bagués et/ou marqués :**

- Oiseaux marqués dans les Hauts-de-France et contrôlés en Hauts-de-France

- Un mâle marqué AnJ-XnO le 18 juillet 2020 à Le Maisnil (59) est contrôlé le 3 avril 2025 à La Gorgue (59) à 9 kilomètres de son site de naissance. (BONNEL P.). Il était déjà présent sur ce même site en août 2024 (dortoir).
 - Un mâle marqué HnJ-PnO le 7 juillet 2021 à Chérisy (62) entreprend une nidification avec une femelle non marquée dans une parcelle de colza à Buissy (62) dès le 18 avril 2025 (BOUTILLEUX B.), à 10 kilomètres de son site de naissance. Ce couple réussira à mener 3 jeunes à l'envol sans protection. Ce mâle était également nicheur dans le même secteur en 2024 à 4 kilomètres de là sur la commune de Quéant (62).

- Oiseaux marqués à l'étranger et contrôlés dans les Hauts-de-France

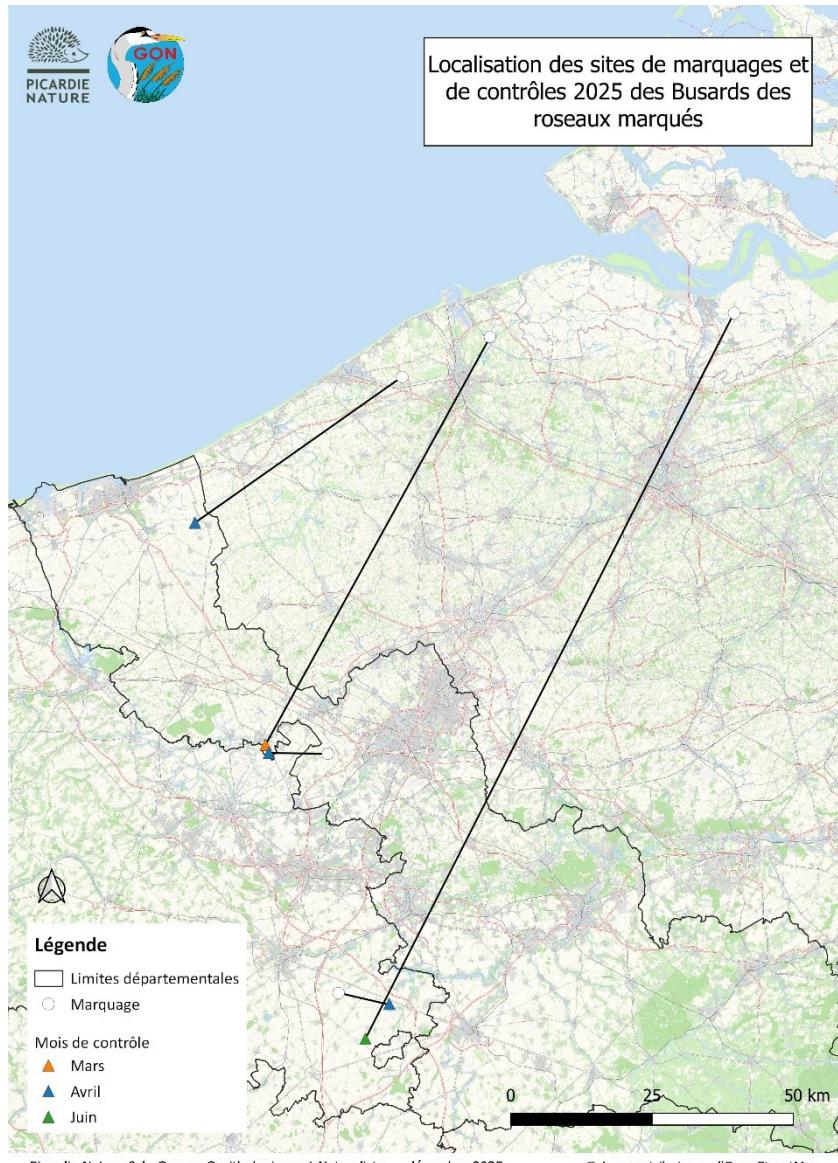
- Un mâle marqué VnJ-OnP le 15 juillet 2020 à Oostkerke/Damme (B) est contrôlé le 22 mars 2025 à La Gorgue (59) (BONNEL P., cf. Photo 2). Il avait déjà été contrôlé à Hinges (62) le 25 mars 2024 (WALLON V.).
 - Un mâle (identifié comme tel au baguage) marqué 8nP-PnP le 19 juin 2023 à Stalhille (B) est contrôlé le 3 avril 2025 à Hondschoote (59) (ANGRAND F., cf. Photo 3) puis le 7 avril 2025 au même endroit en parade (MAEYERT J.).
 - Un mâle marqué 8nJ-OnP le 20 juin 2018 à Zaamslag (NL) est contrôlé le 9 juin 2025 à Pronville-en-Artois/Quéant (62) (BOUTILLEUX B., THIETARD P. et THIETARD L.) à une centaine de mètres de son site de nidification de 2024. Il a été ré-observé à plusieurs reprises jusqu'à la mi-juillet. Il semblait apparié à une femelle non marquée (parade, échange de proie) et cantonné à une parcelle mais ne semblait pas nicheur. Il pourrait s'agir d'un report (d'où sa découverte tardive) suite à un échec préalable. Cet individu a été contrôlé de nombreuses fois en Belgique, notamment sur Ploegsteert (B) où il a niché avec succès au moins en 2021 et 2023. Notons qu'il avait aussi été contrôlé à Doignies (62) le 30 juin 2020.



Photo 2 :
Busard des
roseaux
mâle
marqué VnJ-
OnP observé
à La Gorgue
(59) en
mars 2025.



Photo 3 :
Busard des
roseaux
marquée 8nP-
PnP observée à
Hondschoote
(59) le 3 avril
2025.



Carte 3 : Localisation des sites de marquage et de contrôles 2025 des Busards des roseaux marqués.

b) Busard Saint-Martin *Circus cyaneus*

Dans les Hauts-de-France, 49 couples ont été découverts dont 41 (83,7%) ont été suivis.

- Milieux utilisés :**

Tableau 5 : Nombre de nids de Busard Saint-Martin connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2025.

	Milieux « naturels »		Cultures	
	Régénération forestière	Roselière	Blé	Orge
Nbr de nids	3	2	39	5
Proportion	6,1%	4,1%	79,6%	10,2%

Une fois de plus, le Busard Saint-Martin montre une nette préférence pour les paysages d'openfield (89,8%) par rapport aux milieux naturels ou semi-naturels (10,2%). Ce décalage s'explique notamment par la pression d'observation plus faible dans les zones bocagères/forestières et par la relative difficulté de suivre ces individus en milieux plus fermés.

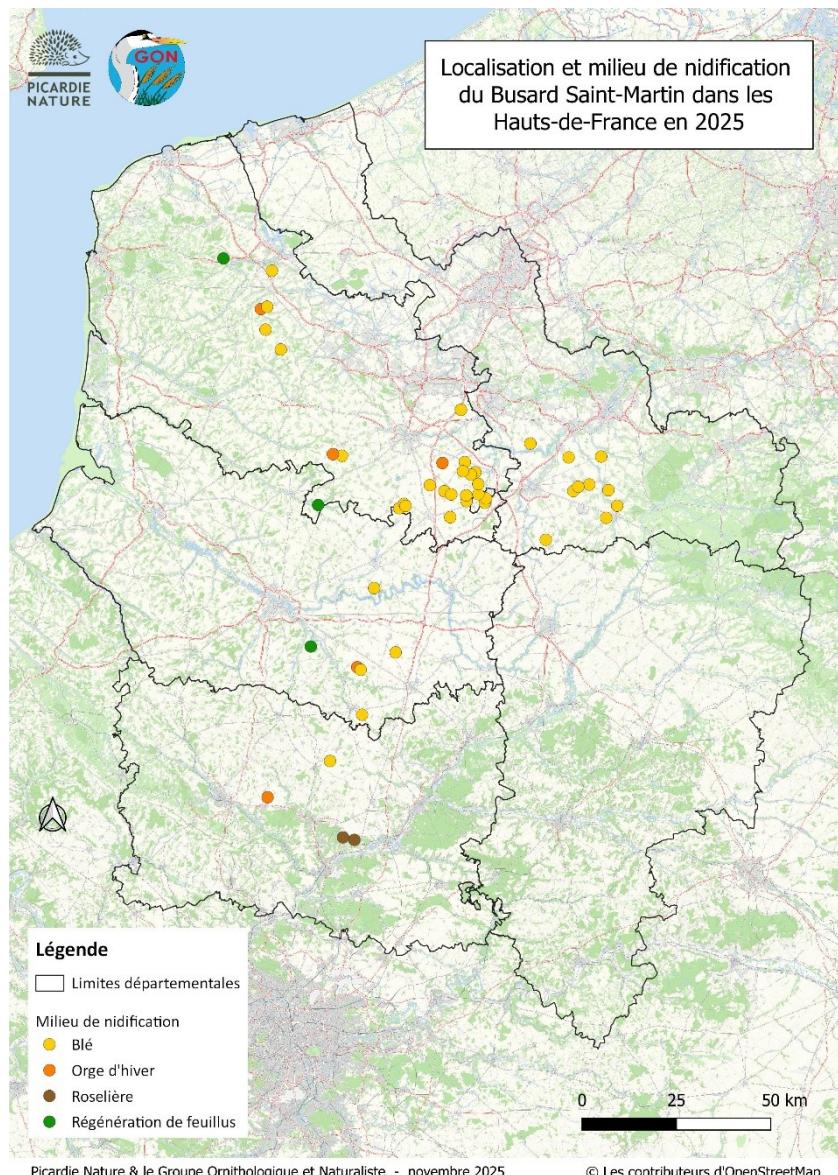
En milieu cultivé, le Busard Saint-Martin occupe toujours majoritairement le blé ce qui est logique au vu de la proportion de cette culture en plaine céréalière. Quelques cas en orge sont également notés cette année.

Peu de cas de nidification en milieux naturels ou semi-naturels nous sont remontés cette année. Notons tout de même, la découverte de 2 couples nicheur de nouveau en roselière boisée au marais de Sacy (60) (MALIGNAT P. comm. pers.). Ces cas restent toujours uniques en région à notre connaissance.



© Anna OLLIVIER – Picardie Nature

Photo 4 : Busard Saint-Martin femelle à Ravenel (60) en 2025.



Carte 4 : Localisation des nids de Busard Saint-Martin connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2025.

- **Ponte :**

Sur les 41 nids suivis, au moins 143 œufs ont été observés ou déduits. En considérant uniquement les 15 nids dont la taille de ponte est connue, la moyenne est de 4,43 œufs (min. 3 œufs – max. 5 œufs) par nid. Ce paramètre est dans la moyenne constatée pour l'espèce (4,15 à 4,66 œufs/nid d'après MILLON et BRETAGNOLLE *in* THIOLAY et BRETAGNOLLE, 2004). Il n'est pas possible ici de comparer les différents types de milieu.

Le succès d'éclosion est de 72,6% (n=15), un taux plutôt bon.

- **Production :**

Sur les 41 nids suivis, au moins 120 jeunes sont nés dont au moins 91 (-9,0% par rapport à 2024) sont considérés comme produits, soit 75,8%. Le nombre moyen de jeunes produits par nid est de 2,2, en dessous de la moyenne constatée pour cette espèce en France (3,4 jeunes/nids d'après MILLON et BRETAGNOLLE *in* THIOLAY et BRETAGNOLLE, 2004).



Photo 5 : Jeunes Busards Saint-Martin à Hendecourt-lès-Cagnicourt en 2025.

• Protection :

27 nids (65,9%) ont bénéficié d'une intervention. Ce taux est en nette hausse par rapport aux années précédentes suite à une forte mobilisation envers cette espèce. Sa diminution, constatée en France qui accueille, la majeure partie (50%) des nicheurs d'Europe de l'Ouest (MILLON, *in prep.*), a motivé bon nombre de busardeux à le protéger plus systématiquement, à l'instar du Busard cendré, afin d'assurer une descendance suffisante.

Tableau 6 : Nombre de nids de Busard Saint-Martin protégés par type de protection dans les Hauts-de-France en 2025.

	Cage grillagée avant moisson	Déplacement + cage grillagée	Jalons
Nbr de nids	25	1	1
Proportion	92,6%	3,7%	3,7%

La pose de cage grillagée avant moisson est la protection la plus systématisée. Notons qu'un déplacement dans une bande enherbée jouxtant une parcelle de nidification, suivi d'une mise en place d'une cage grillagée, a été réalisé afin d'éviter la réalisation d'un carré non moissonné à l'exploitant agricole.

Ces protections ont permis l'envol de 67 jeunes, soit 73,6% des jeunes produits.



© Anna OLLIVIER – Picardie Nature

Photo 6 : Nid de Busard Saint-Martin protégé durant la moisson de la parcelle à Ravenel (60) en 2025.

- **Échecs :**

8 nids (19,5%) en échec sont relatés.

Tableau 7 : Nombre de nids de Busard Saint-Martin suivis et en échec par type d'échec dans les Hauts-de-France en 2025.

	Malveillance	Prédation	Verse	Cause inconnue
Nbr de nids	4	2	1	1
Proportion	50,0%	25,0%	12,5%	12,5%

Bien que plusieurs tentatives aient échoué, la protection de nombreux nids a permis de limiter ces échecs. Plusieurs actes de malveillances ont de plus été décelés. Les 2 cas de prédation sont relatifs à de la prédation au stade œufs.

- **Baguage :**

37 jeunes Busards Saint-Martin ont été bagués en 2025 lors d'intervention au nid pour les protéger.

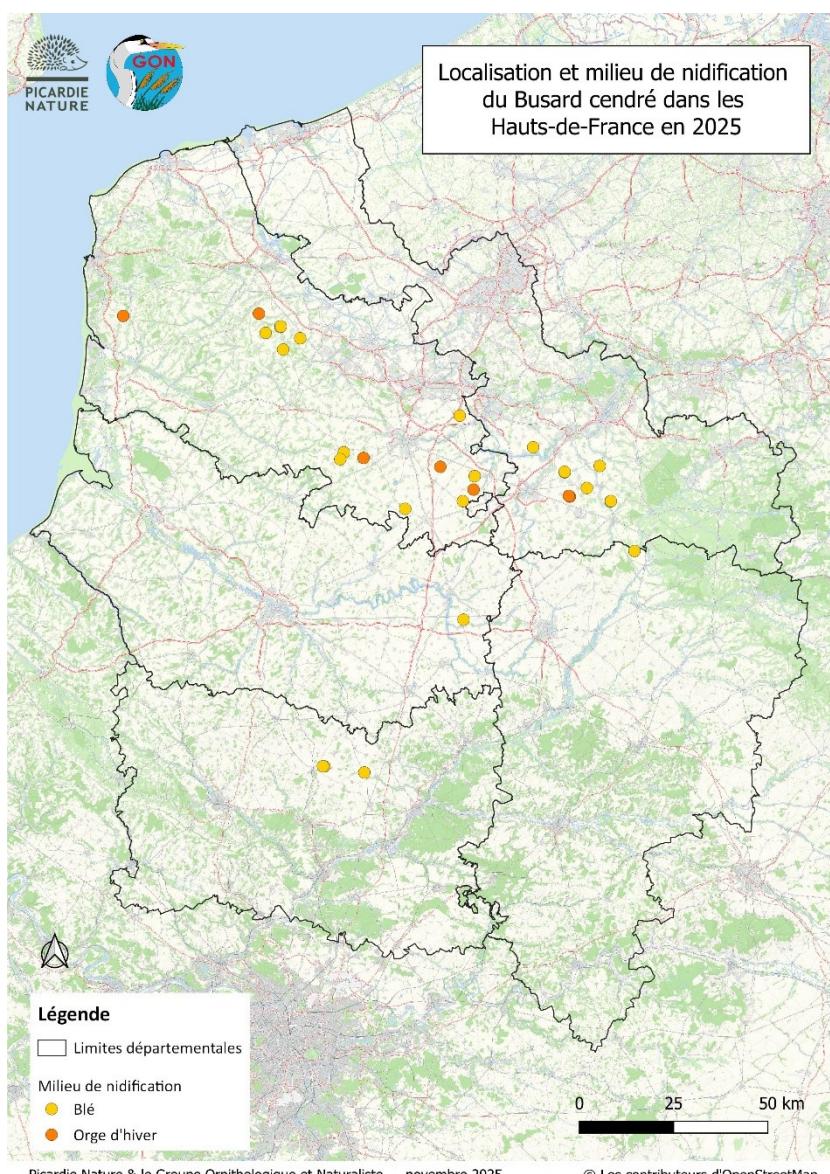
c) Busard cendré *Circus pygargus*

Dans les Hauts-de-France, 30 nids ont été découverts dont 26 (86,7%) ont été suivis.

- **Milieux utilisés :**

Tableau 8 : Nombre de nids de Busard cendré connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2025.

	Cultures	
	Blé	Orge
Nbr de nids	23	7
Proportion	76,7%	23,3%



Carte 5 : Localisation des nids de Busard cendré connus par type de milieu de nidification dans les Hauts-de-France en 2025.

Plus aucun cas de nidification en milieux naturels n'est répertorié depuis 1992 en région (BOUTROUILLE et CAVITTE in BEAUDOIN et al., 2019), le Busard cendré ne niche donc plus qu'en cultures. Au sein de celles-ci, il occupe préférentiellement le blé, à l'instar des autres espèces, s'agissant de la culture la

plus développée en plaine céréalière. Notons tout de même une bonne proportion de nidifications en orge (23,3%) cette année.



Photo 7 : Couple de Busard cendré en passage de proie à Iwuy (59) en 2025.

- **Ponte :**

Sur les 26 nids suivis, au moins 77 œufs ont été observés ou déduits. En considérant uniquement les 9 nids dont la taille de ponte est connue, la moyenne est de 3,56 œufs (min. 3 œufs – max. 5 œufs) par nid. Ce paramètre est légèrement inférieur à la moyenne constatée pour l'espèce (3,65 à 4,17 œufs/nid d'après MILLON, BRETAGNOLLE, et LEROUX *in* THIOLLAY et BRETAGNOLLE, 2004).

Le succès d'éclosion quant à lui est de 65,6% (n=9).

- **Production :**



Photo 8 : Busard cendré juvénile à Wacquemoulin (60) en 2025.

Sur les 26 nids suivis, au moins 61 jeunes sont nés dont au moins 46 (-19,3% par rapport à 2024) sont considérés comme produits soit 81,8%. Le nombre moyen de jeunes produits par nid est de 1,22, ce qui est en deçà de la moyenne constatée pour cette espèce (3,12 jeunes/nids d'après MILLON & al., 2002).

- **Protection :**

21 nids (80,8%) ont bénéficié d'une intervention.

Tableau 9 : Nombre de nids de Busard cendré protégés par type de protection dans les Hauts-de-France en 2025.

	Cage grillagée avant moisson	Carré non moissonné	Injection dans un autre nid
Nbr de nids	19	1	1
Proportion	90,5%	4,8%	4,8%

Ces protections ont permis l'envol d'au moins 45 jeunes soit 90,0% des jeunes produits. Une fois de plus, la protection des nichées apparaît indispensable pour la préservation de cette espèce.



© Loup GRUMIAUX - GON

Photo 9 : Nid de Busard cendré avec 2 de ses 4 jeunes volants à Lagnicourt-Marcel en 2025.

- **Échecs :**

6 cas (23,1%) d'échec sont relatés en 2025.

Tableau 10 : Nombre de nids de Busard cendré suivis et en échec par type d'échec dans les Hauts-de-France en 2025.

	Abandon	Incident météo	Prédation	Cause inconnue
Nbr de nids	1	2	2	1
Proportion	16,7%	33,3%	33,3%	16,7%

Cette année, peu d'échecs sont relatés grâce à une intervention plus systématique à partir de la découverte d'un nid de Busard cendré. Divers facteurs ont causé quelques pertes comme des verses au stade œufs, des prédateurs et un abandon. Un autre échec pourrait être corrélé à la mort de la femelle nicheuse suite à collision avec une éolienne (découverte d'un cadavre plusieurs mois après la disparition de la femelle nicheuse).

- **Baguage :**

7 jeunes de Busard cendré ont été bagués en 2025 suite à une intervention au nid pour les protéger.

- d) *Busard pâle Circus macrourus*

Au printemps 2025, un mâle adulte de Busard pâle a stationné dans le secteur ayant déjà accueilli deux des quatre premières nidifications connues de l'espèce en France. Il fut observé jusqu'au 19 avril, dernière date de contact jusqu'à la découverte de son cadavre quelques jours plus tard au bas d'une éolienne dont il a été la victime, à un km du nid de 2024. Il s'agissait du mâle reproducteur de l'année dernière, qui avait pu être capturé et bagué dans le cadre du programme de baguage sur les busards. L'oiseau paradait et semblait cantonné. Était-ce les prémisses d'une cinquième reproduction dans le Pas-de-Calais ? Il est permis de le supposer mais le sort en a décidé autrement.

IV- Faits marquants

Plusieurs faits rares et/ou remarquables ont eu lieu en 2025 et il paraissait pertinent de les souligner :

- Densité impressionnante de Busard des roseaux au marais de Guînes (62) où près de 13 nids ont été détectés au mois de mai par drone (EDEN62). Le suivi de la nidification n'a pas été réalisé et ne permet pas de connaître le taux de succès d'une pareille « colonie ».
- 2 couples nicheurs de Busard Saint-Martin sont de nouveau découvert en roselière boisée (Saulaie) au marais de Sacy (60) (MALIGNAT P. comme pers.). Ce type d'habitat de nidification est très rare en région pour cette espèce et reste le seul cas à notre connaissance.
- Une femelle de Busard Saint-Martin baguée et balisée F077 (au stade poussin) en 2020 à Rouilly (10) niche dans une parcelle de blé à Crèvecœur-sur-l'Escaut (59). L'information tardive (la balise n'émettait plus) n'a permis de déceler sa présence qu'en toute fin de saison juste après la moisson de la parcelle. Au moins 3 jeunes seraient nés mais 1 seul serait volant (l'un retrouvé mort au nid, l'autre écrasé par un engin agricole plus loin dans la parcelle). C'est la troisième année consécutive où elle revient nicher dans ce secteur à la limite Aisne/Nord. Elle passe tous les hivers entre Zaragoza et Huesca au nord de l'Espagne (ALBERT P. comm. pers.). Elle n'est jamais revenue dans l'Aube mais a couvé dans la Réserve Naturelle Nationale du Pinail au nord-est de Poitiers (86) en 2021, puis à Beaurevoir (02) en 2023 avec succès et sur la même commune en 2024 mais le nid avait été prédaté avant intervention (MOTHE A.-G. comm. pers.).
- Un cas de polygynie chez le Busard des roseaux avec un mâle apparié avec 2 femelles installées chacune dans un nid à 9 mètres de distance l'un de l'autre dans une parcelle d'orge à Boussières-en-Cambrésis (59). Les nids ont malheureusement échoué au stade œuf suite à une prédateur ou un piétinement (nombreuses traces animales dans la parcelle) (BOUIN L. comm. pers.).
- Suite à une verse causée par de fortes pluies, 3 œufs de Busard cendré sont prélevés en raison d'un abandon et amenés en centre de soin. Un seul œuf parviendra à éclosion. Après une période d'élevage, le jeune sera injecté dans un nid à Lagnicourt-Marcel (62) comportant des

jeunes du même âge. Il (ou plutôt elle, s'agissant d'une femelle) prendra son envol en même temps que ses frères adoptifs.

V- Remerciements

La coordination du réseau busards Hauts-de-France remercie en premier lieu les bénévoles et salariés participant à cette opération collective d'étude et de protection d'espèces patrimoniales menacées et protégées. Sans leur investissement sans faille, de nombreuses nichées seraient détruites. Beaucoup se sont pliés à la contrainte de remplir les fiches de nids, nous les en remercions grandement car sans eux, le présent bilan ne pourrait pas voir le jour.

Remerciements également aux agriculteurs qui nous ont permis d'accéder à leur parcelle, et accepté la mise en place des protections.

Enfin, un grand merci aux structures partenaires pour la transmission des données, ainsi qu'aux financeurs.

Busardeux (+ informateurs) :

Vincent ACLOQUE (Picardie Nature)	Jérémie BOULOGNE (EDEN62)	Corentin DAO-CASTES (Picardie Nature)
Françoise ANGRAND (LPO)	Baptiste BOUTILLEUX (GON)	Philippe DE BEYTER (GON)
Éric ANNOEPEL (Picardie Nature)	Brigitte BOUTROUILLE (GON)	Bernard DE FRANSSU (GON)
Philippe ANSCUTTE (GON)	Christian BOUTROUILLE (GON)	Enora DEBRECKY (GON)
Daniel ARNOULD (GON)	Thomas BOUVIER (PNRSE)	Dominique DELABROYE (LPO)
Joël BAUDRIN (LPO)	Pierre CAMBERLEIN (GON)	Lydie DELAYEN (EDEN62)
Jean-Claude BEGHIN (GON)	Jean-Luc CANTRÉ (LPO)	Béatrice DELVAL
Arthur BELLOT (Picardie Nature)	Jean CAPELAIN (LPO)	Liliane DEMETZ (Picardie Nature)
Thierry BERNARD (GON)	Elliot CAPET (GON)	Agathe DEPERCENAIRE (Symbiose 02)
Frédéric BERTRAND (GON)	Gaëtan CAVITTE (GON)	Christian DESCHAMPS (LPO)
Frédéric BLIN (Picardie Nature)	Valentin COLASSE (Picardie Nature)	Daniel DESTREHEM (GON)
Léa BOCHU (LPO)	Mathilde CONDON (Picardie Nature)	Paule-Marie DHALUIN (LPO)
Patrice BOCQUILLON (LPO)	Maxence COUCHOURON (Picardie Nature)	Mathéo DHERVILLEZ (Picardie Nature)
Bertrand BOLLENBACH (GON)	Adrien COULON (Picardie Nature)	Olivier DUPRE (Picardie Nature)
Dominique BONIN (GON)	Deborah COULON (Picardie Nature)	Christine DUPUIS (LPO)
Lucas BOUIN (GON)	Bernard COUVREUR (Picardie Nature)	Jean-Claude DUPUIS (LPO)
Julien BOULANGER (GON)	Rémi DABROWSKI (EDEN62)	Brigitte FERMONT (LPO)
Nicolas BOULNOIS (Picardie Nature)		

Camille FERRANT (Envol Environnement)	Thierry LAVAE (Picardie Nature)	Sébastien MEZIERE (GON)
Jacques FIEVEZ (Picardie Nature)	Wilfrid LEBOEUF (Picardie Nature)	Emmanuelle MICHAUD (GON)
Benjamin FRESCHET (Picardie Nature)	Maxime LECARDONNEL (Picardie Nature)	Anne-Gaëlle MOTHE (Picardie Nature)
Sophie GALLINA (GON)	Antoine LECHAVALLIER (GON)	Chloé PERQUIN (GON)
Pierre-Louis GAMELIN (GON)	Alexandre LECUYER (Picardie Nature)	Benjamin PERRAUD (Picardie Nature)
Arnaud GERNEZ	Dimitri LE DRAMP (Picardie Nature)	Patricia PICARD (Picardie Nature)
Sylvain GLORION (GON)	Charline LEFEVRE (Picardie Nature)	Jean-Paul PIDOUX (LPO)
Audrey GOHIER (Picardie Nature)	Sébastien LEGRIS (Picardie Nature)	Vincent PILON (EDEN62)
Bernard GOURNAY (GON-LPO)	Nathan LEGROUX (GON)	Gauthier POIRIEZ (GON)
Karine GRARE (LPO)	Jean-Philippe LEJEUNE (GON)	Charles-Henri PORTE (PNRSE)
Annie GRELLE (GON)	Mickaël LESEINE (GON)	Jean QUEVAL (Picardie Nature)
Loup GRUMIAUX (GON)	Bruno LEVASSEUR (Picardie Nature)	Elisa RATAYZYK (Envol Environnement)
Mickaël GUERVILLE (GON)	Matthieu LORTHIOIS (PNRCMO)	Jean ROGER (Envol-Environnement)
Jamie HARRIGAN-BRANCH (Picardie Nature)	Benjamin LOURDEL (Planète Verte)	Pierre ROYER (Picardie Nature)
Daniel HAUBREUX (GON)	Francis LUCAS (Picardie Nature)	Thierry RYCKELYNCK (GON)
Valentin HECK (PNRCMO)	Alexandre MACQUET (Écosphère)	Gabin SANTERNE (GON)
Béatrice HENRY (LPO)	Catherine MACQUET (GON)	Romane SAULEAU (Picardie Nature)
Clément HEROGUEL (EDEN62)	Bruno MADAU (GON)	Bertrand SENECHAL (LPO)
Jean-Yves HEVIN (GON – LPO)	Jean-Jacques MAËNHAUT (LPO)	Claudine SENECHAL (LPO)
Christophe HILDEBRAND (GON)	Pascal MALIGNAT (Picardie Nature)	Laurent THIETARD (GON)
Baptiste HUSSON (Picardie Nature)	Vincent MALLET (LPO)	Pascale THIETARD (GON)
Claude JOUGLEUX (GON)	Delphine MARCO-SAUTIER (GON)	Elliott TITELEIN (GON)
Simon KEKENBOSCH (PNRSE)		Michel VANWARREGHEM (GON)
Raphaël LAIGNIER (Picardie Nature)		Vivien VAROQUEAUX (Picardie Nature)
Jean-Paul LAMMONIER (GON – LPO)		Amandine VERDRU (GON)
Serge LARIVIERE (LPO)		Bruno WATIER (GON)

Et que les oubliés veuillent bien nous excuser.

Quelques photos d'« actions busards » en 2025 :





VI- Bibliographie

BEAUDOIN C., BOUTROUILLE C., CAMBERLEIN P., GODIN J., LUCZAK C., PISCHIUTTA R. et SUEUR F. [coord.] (2019). Les oiseaux nicheurs du Nord et du Pas-de-Calais. GON. Biotope, Mèze, 488 p.

BOUTILLEUX B., BOUTROUILLE C et CAVITTE G. (à paraître). Busard pâle *Circus macrourus* en France : vers une installation durable de l'espèce ?

BOUTILLEUX B. BOUTROUILLE C., CAVITTE G., LEGRIS S., MOTHE A.-G. (2024). Étude et protection des busards nicheurs en Hauts-de-France – Bilan 2023. GON, Picardie Nature, 20p.

MILLON A., BOURRIOUX J.-L., RIOLS C. & BRETAGNOLLE V. (2002). Comparative breeding biology of Hen Harrier and Montagu's Harrier : an eight-year study in north-eastern France. *Ibis* 144 : 94-105

THIOLAY J.-M. et BRETAGNOLLE V. (coord.), (2004). Rapaces nicheurs de France, Distribution, effectifs et conservation. Delachaux et Nestlé, Paris. 175p.